

Politique n° : POL-GOUV-4.7	Date d'émission : 2021-04-20
Titre : La divulgation des informations publiques par le conseil d'administration	Date de révision : 2024-09-24

Source : Conseil d'administration

Responsables de l'application : Président du conseil d'administration

Destinataires : Administrateurs et directeur général
Cadres supérieurs du comité de direction

1. Préambule

Parmi leurs nombreuses responsabilités, les administrateurs doivent développer, mettre en œuvre et réviser régulièrement une politique les soutenant dans la divulgation des informations publiques qu'ils doivent transmettre. La présente politique encadre cette responsabilité.

Cette politique s'inscrit également dans les orientations du conseil d'administration pour la mise en place d'une vision globale et intégrée d'une saine gouvernance à la Résidence Berthiaume-Du Tremblay.

2. Contexte législatif

Les lois suivantes encadrent le processus de divulgation de l'établissement :

- ✓ Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS);
- ✓ Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS);
- ✓ Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, chapitre S-32.0001) (LCSFV);
- ✓ Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) (LGCE);
- ✓ Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) (LDAR);
- ✓ Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) (LMCE);

- ✓ Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

3. Objectifs

- Outiller et supporter le conseil d'administration dans la divulgation des informations publiques requises à leurs fonctions;
- Déterminer les éléments obligatoires à divulguer et les moyens pour le faire;
- Divulguer les informations requises de façon complète et intégrée;
- Respecter les Lois auxquelles la Résidence est assujettie ainsi que l'engagement à la confidentialité.

4. Renseignements à divulguer et les moyens utilisés

La divulgation de certaines informations est assujettie par des lois et doit faire l'objet d'un suivi. Les suivis suivants sont assurés par les administrateurs en collaboration étroite avec la direction générale.

4.1 L'effectif et le processus pour identifier les membres du conseil d'administration

La composition, le nombre et le profil d'expertise des administrateurs du conseil d'administration sont retrouvés sur le site Internet de la Résidence, section « À propos de la Résidence », onglet « Conseil d'administration ».

Un tableau d'affichage regroupant le nom et la fonction de chacun des administrateurs est également disponible pour consultation au rez-de-chaussée de la Résidence près des ascenseurs.

4.2 L'étendue des pouvoirs et des responsabilités des administrateurs

Les politiques et documents de gouvernance suivants sont disponibles sur le site Internet de la Résidence, section « Nouvelles et publication », onglet « Documents administratifs ». Ces politiques de gouvernance divulguent et décrivent les rôles et les responsabilités du président et des administrateurs ainsi que les responsabilités et le fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités :

- ✓ Profil de compétences et d'expérience, nomination et recrutement des administrateurs;
- ✓ Rôle, responsabilités et fonctionnement du conseil d'administration;
- ✓ Mandat du comité d'audit;
- ✓ Mandat du comité de vigilance et de la qualité;
- ✓ Évaluation du fonctionnement et de la performance du conseil d'administration et de ses comités;
- ✓ Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- ✓ L'engagement et le respect de la confidentialité;
- ✓ Accueil et intégration d'un nouvel administrateur;
- ✓ Formation continue des administrateurs.

4.3 Les documents relatifs à la direction générale

Les documents suivants sont accessibles sur le site Internet de la Résidence, section « Nouvelles et publication », onglet « Documents administratifs ». Ces documents et politiques divulguent et décrivent le rôle et le poste du directeur général, le processus de sélection et d'appréciation de la contribution de celui-ci :

- ✓ Recrutement, rôle et responsabilités du directeur général;
- ✓ Appréciation de la contribution et du développement du directeur général.

4.4 Rapport annuel de gestion

Le rapport annuel de gestion, incluant le rapport financier, est rédigé en respectant les exigences de la circulaire du MSSS à cet effet. Il est rendu disponible sur le site Internet de la Résidence dans la section « Nouvelles et publication », onglet « Documents administratifs ».

En matière de gouvernance, le rapport comprend, entre autres, les éléments obligatoires suivants à divulguer:

- ✓ Le rapport annuel de gestion, incluant l'atteinte des objectifs et les priorités organisationnelles;
- ✓ Le rapport financier (AS-471);
- ✓ Une déclaration de fiabilité du rapport de gestion signé par le directeur général;
- ✓ Un rapport sur les activités de gestion des risques et de la qualité;
- ✓ Rapport de la politique portant sur les soins de fin de vie;
- ✓ Gestion, contrôle des effectifs et contrats de service;
- ✓ Divulcation des actes répréhensibles;
- ✓ Rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes;
- ✓ Les activités et reddition de compte concernant la santé environnementale et le développement durable;
- ✓ La composition, le mandat et les activités du conseil d'administration et de ses comités;
- ✓ Les activités du CA;
- ✓ Le code d'éthique et de déontologie des administrateurs et le processus pour divulguer les conflits d'intérêts.
- ✓ Le processus de collaboration et la reddition de compte sur l'approche milieu de vie et l'approche partenaire.

4.5 Les autres rapports annuels et redditions de compte

Plusieurs autres rapports doivent être rendus disponibles. Ces rapports sont préparés par l'établissement ou par des organismes externes à l'organisation. Ces documents sont rendus disponibles sur le site Internet de la Résidence dans la section « Nouvelles et publication », onglet « Documents administratifs ».

- ✓ Le rapport annuel sur l'application de la procédure de plaintes;
- ✓ Le rapport annuel portant sur la lutte contre le tabagisme;
- ✓ Le rapport annuel concernant les soins de fin de vie;
- ✓ Le plan d'amélioration suite à une visite ministérielle;
- ✓ Le rapport d'Agrément Canada.

4.6 Communication

Dans un souci de transparence, la Résidence rend disponibles les documents suivants sur son site Internet. Ces documents sont rendus disponibles dans la section « Nouvelles et publication », onglet « Documents administratifs ».

- ✓ Le plan de communication;
- ✓ La politique de communication;
- ✓ La politique de gestion d'une crise médiatique;
- ✓ La politique sur la divulgation des informations publiques par le conseil d'administration;
- ✓ Les communiqués et les communiqués de presse.

5. Prise en charge des modalités de divulgation

La prise en charge de toutes les activités liées à la préparation des rapports et la divulgation est effectuée par la direction générale, en collaboration avec les gestionnaires et la conseillère à la direction générale et aux communications.

Toute divulgation ou diffusion de documents se fait une fois que les rapports requis sont présentés et adoptés par le conseil d'administration dans le respect de leur plan de travail et des paramètres législatifs prévus.

6. Références

Plan d'organisation de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, Juin 2024.

Normes de gouvernance, Agrément 2024.

Politique de divulgation de l'information, Caisse de dépôt et placement du Québec, juillet 2010.

Plan de communication de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay, Avril 2022.

Circulaire du MSSS 2020-20 portant sur les informations à inclure au rapport annuel de gestion d'un établissement.

Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) (LSSSS).

Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2) (LMRSSS).

Loi concernant les soins de fin de vie (RLRQ, chapitre S-32.0001) (LCSFV).

Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État (RLRQ, chapitre G-1.011) (LGCE).

Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics (RLRQ, chapitre D-11.1) (LDAR).

Loi sur le ministère du Conseil exécutif (RLRQ, chapitre M-30) (LMCE).

Le plan d'action sur le développement durable 2023-2028, MSSS.

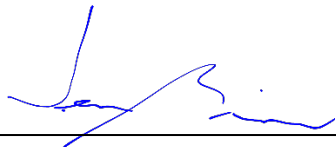
Loi sur l'accès aux documents des renseignements publics et sur la protection des renseignements personnels.

La présente politique est adoptée par résolution du conseil d'administration de la Résidence Berthiaume-Du Tremblay en date du 24 septembre 2024.

No de résolution : CA.24.68

Signé le 24 septembre 2024
Date

par


Président du conseil d'administration